

## **Chagdaa, Khosbayar (Mongolie)**

[Original : anglais]

### **Note verbale**

L'ambassade de Mongolie auprès du Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a l'honneur de l'informer, en se référant au document ICC-ASP/19/SP/01 daté du 20 décembre 2019 que le Gouvernement de la Mongolie a décidé de présenter la candidature de M. Chagdaa Khosbayar de nationalité mongolienne au poste de juge pour la période courant de 2021 à 2030 dans le cadre des élections censées se tenir pendant la 19<sup>e</sup> session de l'Assemblée des États parties qui se tiendra du 7 au 17 décembre 2020 à New York.

La candidature de M. Chagdaa Khosbayar est présentée au titre de la liste A, dans la mesure où l'intéressé répond intégralement aux critères fixés par l'article 36 (3) (b) (i) puisqu'il possède une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que de l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat ou en tout autre qualité similaire. Ayant entamé sa carrière comme avocat spécialisé dans la délinquance juvénile et la traite des êtres humains, M. Chagdaa Khosbayar a gravi les échelons jusqu'à devenir un juge éminemment respecté de la Cour suprême de Mongolie, spécialisé dans les affaires pénales. Dans le cadre de son travail, il a traité plus de quatre mille affaires pénales dont certaines relevaient des types d'infractions les plus graves.

Le gouvernement de la Mongolie est fermement convaincu que l'élection d'un candidat mongol au poste de juge de la Cour contribuera sensiblement au renforcement du système de justice pénale internationale dans le cadre d'une démarche favorisant le multilatéralisme et une représentation géographique équitable.

Le curriculum vitae et l'exposé des qualifications du candidat sont joints à la présente.

---